

Association généalogique des Alpes-Maritimes

Le bulletin de l'AGAM

Trimestriel



Chers amis généalogistes,

Du haut de la colline du château, par une belle journée, au XIX^e siècle la ville de Nice s'étalait au pied des promeneurs. Elle était déjà sortie de son enceinte médiévale et la bourgade en rive droite du Paillon s'était déjà bien développée. Elle n'avait pas encore cette route de front de mer que nous appellerons plus tard « La Promenade des Anglais » en l'honneur de ces hivernants qui viendront bénéficier de notre soleil et de notre climat. Pour nous, le printemps annonce son retour, l'hiver n'a pas été bien froid et sous couvert de réchauffement climatique, nombreux sont les inquiets qui s'alarment déjà du

manque d'eau. Pour ne pas faire mentir les statistiques moyennes, nous aurons peut-être un printemps humide. Il est vrai aussi qu'il pleut une fois sur deux au Grand prix de Monaco du mois de mai, au grand dam de nos touristes. Et puis, s'il ne fait pas très beau, il vous restera peut-être la généalogie pour vous occuper. Ce trimestre, c'est aussi celui de notre rallye surprise que nous organisons pour le 22 Avril. Venez-y nombreux !

Patrick Cavallo

Réunions et permanences avec la situation sanitaire :

- Réunion de Nice-AD06 : le dernier mercredi du mois à 14h. Accès à la bibliothèque de l'AGAM.
- Réunion d'Antibes : le 2^e samedi du mois à 14h, animée par Arlette Fixot.
- Réunion d'entraide à Nice Saint-Paul : les 1^{er} et 3^e lundis du mois à 14h, animée par Guy Sidler / Claudine Poirier.
- Réunion d'entraide à Nice Saint-Paul : le dernier samedi du mois de 9h à 11h30 et de 14h à 17h, animée par Annick Girardet / Guy Sidler / Claudine Poirier.
- Réunion de Villeneuve-Loubet : le 2^e jeudi du mois à 14h.
- Réunion de Menton / Roquebrune : le 1^{er} samedi du mois à 14h, animée par Gabriel Maurel.

Nous maintenons des réunions en visioconférence (en plus de nos autres réunions) une fois par mois, le 2^e lundi du mois à 14h. Pour assister aux visioconférences, cliquez sur le lien : <https://meet.jit.si/AGAMentraide>

Formations

Nous intégrons des sujets de formation lors de nos visioconférences. Des conseils, des aides ponctuelles et personnalisées sur différents sujets en lien avec la généalogie (informatique, GeneaBank, GeneaNet, logiciels...) sont proposés durant nos séances d'entraide dans notre local de Saint-Paul et lors des différentes réunions.

Une formation de groupe peut également être mise en place s'il y a suffisamment de candidats.

Les thèmes de formation disponibles sont :

- vous débutez : les bases de généalogie ;
- un ordinateur : initiation à l'informatique ;
- comment se servir d'un logiciel de généalogie
 - formation Généatique ;
 - formation Heredis ;
- comment rechercher dans la base de données, trucs et astuces pour affiner les recherches :
 - formation GeneaBank ;
- les particularités du Comté de Nice sont un écueil à vos recherches :
 - généalogie dans le Comté de Nice ;
- comment le retrouver, à quel régiment a-t-il appartenu, quelles campagnes a-t-il faites ?
 - formation recherches sur nos ancêtres « les Poilus de 14-18 » ;
- un village vous intéresse, comment fait-on un relevé ? Une équipe peut vous aider :
 - formation Nimègue.

Des demandes plus spécifiques peuvent être envoyées à secretariatagam@gmail.com ou par courrier (numéro de téléphone indispensable) à l'adresse suivante :
AGAM 8 rue Delrieu 06100 NICE

La bibliothèque de l'AGAM

Pour consulter les documents de la bibliothèque de Nice, dont la liste se trouve sur le site Internet, contactez Denise Loizeau au cours de la

réunion mensuelle de Nice aux AD06. Si vous avez des suggestions à nous faire concernant les ouvrages de la bibliothèque, contactez-nous.

Quelques adresses électroniques :

- AGAM (Patrick Cavallo) : agam.06@gmail.com
- Secrétariat : secretariatagam@gmail.com
- Trésorier :
(Thierry Adam) tresorieragam@gmail.com
- Articles pour le bulletin :
(Denise Loizeau) loizeaud@gmail.com
- Points GeneaBank :
(Louise Bettini) geneabankagam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays niçois :
(Michèle Parente) parentemichele@yahoo.fr
- Contact pour les releveurs du pays vençois :
(Thierry Adam) tresorieragam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays grassois :
(Marc Duchassin) duchassin.marc@wanadoo.fr
- Contact pour les releveurs du Mentonnais :
(Gabriel Maurel) agam.cgrm@laposte.net
- Contact pour la permanence de Mouans-Sartoux
(Georges Roland) roland.agam@gmail.com

Le local de l'AGAM à Nice Saint-Paul :

28 avenue de Pessicart
Tél : 09 50 73 13 63

Chers adhérents, le bulletin de l'AGAM est fait par et pour vous. Faites-nous part de vos suggestions.

Pour participer au bulletin, envoyez vos textes, informations, commentaires, questions, réponses à :

AGAM 8 rue Delrieu
06100 NICE

ou par mail au secrétariat :

secretariatagam@gmail.com

Les informations seront publiées après validation du bureau. Celles qui ne pourront pas l'être, faute de place ou de délai, seront publiées dans le bulletin suivant.

N'oubliez pas de consulter le site Internet de l'association : www.agam-06.com

NOTRE BASE AGAM :

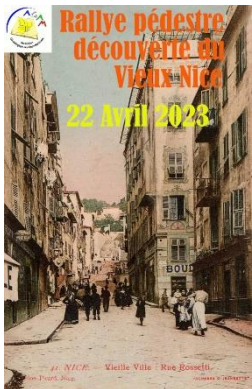
Mise à jour du 1^{er} trimestre 2023 de la base AGAM :

- **CONTES** : mariages 1724-1786, 692 actes.
- **SOSPEL** : décès 1707-1727, 2941 actes.
- **SOSPEL** : naissances 1660-1688, 4916 actes.
- **VENCE** : décès 1882-1885, 277 actes.
- **VENCE** : naissances 1882-1886, 212 actes.
- **VILLEFRANCHE/MER** : décès 1700-1741, 4030 actes.
- **VILLEFRANCHE/MER** : décès 1742-1752, 1183 actes

La base Agam compte 1 434 740 actes, soit une différence de + 14 251 actes par rapport au dépôt précédent.

Alain Otho

Le Rallye de l'AGAM :



L'AGAM, pour la première fois de son histoire, organise un rallye surprise pédestre. Cet événement, repoussé à plusieurs reprises à cause de la situation sanitaire, aura enfin lieu cette année le samedi 22 avril. Il aura pour cadre le Vieux-Nice

et sera l'occasion d'une balade découverte dans les ruelles de la vieille ville. Ce ne sera pas une compétition à proprement parler, mais plutôt une occasion de se retrouver et de partager une expérience ludique. Les départs s'effectueront entre 9 et 10 heures, pour se terminer autour d'une table où nous pourrons échanger sur notre parcours, nos anecdotes et nos surprises du matin. Ne vous faites pas de souci, l'itinéraire est bien expliqué, vous ne risquez pas de vous perdre et les questions ne nécessitent que

l'usage de votre sens de l'observation ou de la communication associés à un peu de réflexion. Il ne sera point nécessaire d'être un érudit niçois pour prendre du plaisir à cette promenade.

Le parcours se fera par équipes de deux ou trois personnes et les enfants sont les bienvenus. Amenez vos amis et vos parents, cela permettra d'élargir le cercle de notre association de généalogie. S'il y a des personnes qui ne se sentent pas de marcher, elles pourront nous rejoindre directement à midi au restaurant Piccola Italia, 4 rue du Pont-Vieux.

P. Cavallo

LE COIN DU LECTEUR

Les gens de Bilbao naissent où ils veulent



Ce dicton espagnol, est aussi le titre du roman autobiographique de la réalisatrice française Maria Larrea, élevée au cœur d'un immense mensonge par des parents espagnols, émigrés à Paris.

Née à Bilbao en 1979, ce n'est qu'à l'âge de 27 ans qu'elle découvre avoir été adoptée, qui plus est, ... de façon illégale dans l'Espagne postfranquiste. Totalement bouleversée par la découverte de l'immense supercherie qu'est son histoire familiale, et en quête de ses origines, elle part sur les traces de ses parents biologiques, tout en décidant de raconter son vécu.

Dans la première partie du roman, elle raconte son enfance entre Paris où elle vit et Bilbao, lieu de vacances, et parallèlement celle de ses parents, deux grands cabossés d'une vie construite dans la misère et la violence, dans un pays placé sous le joug du franquisme.

En début de seconde partie, le lecteur se retrouve totalement désespéré par la révélation fracassante et le sentiment d'avoir été trompé dès le début du livre, et bien décidé à emboîter le pas de cette narratrice furieuse, prête à réécrire sa propre histoire, et partant à la recherche de ses racines là où tout a commencé : Bilbao.

Cette histoire familiale bourrée de secrets dévoile au passage une page sombre de l'histoire espagnole, tout en abordant les thèmes de l'immigration, la filiation, l'abandon, la famille et le trafic de nouveau-nés, etc. Mais aussi l'intérêt des tests ADN dans la résolution des quêtes identitaires.

GÉNÉALOGIE PRATIQUE

Dans cette rubrique, nous vous proposons des sites web qui peuvent se révéler intéressants pour aider les chercheurs et les curieux. C'est à chaque fois des sites gratuits que je vous propose.

Recherches en Belgique :

Bonne nouvelle pour les généalogistes aguerris et pour toute personne désireuse de partir sur les traces de ses ancêtres : le nouveau site des sources généalogiques des archives de l'État est en ligne !

Ce site Internet comprend plus de **38, millions d'actes** de naissance, baptême, mariage, décès, sépulture ainsi que les tables décennales de toute la Belgique, consultables gratuitement !

Ce nouveau site a pour objectif de faciliter vos recherches dans plus de **28.527**

registres paroissiaux et 36.780 registres de l'état civil à l'aide d'une nouvelle interface permettant une consultation plus rapide, un affichage plus fluide et la possibilité de télécharger les actes.

Plus de **2 millions de pages** de l'état civil ont été ajoutées.

Découvrez quelles sont les nouveautés de ce site et comment consulter les archives en

ligne en cliquant sur

<http://www.arch.be/index.php?l=fr&m=actualites...>

👉 Rendez-vous sans tarder sur <https://genealogie.arch.be> pour vous plonger dans les **65.307 registres en ligne** !
Bonnes recherches !

Des listes de passagers mises en ligne par les archives d'outre-mer :

Ce sont des [listes de passagers](#) dressées entre 1686 et 1886 (sous-série COL F5 B), qui sont dorénavant consultables sur le site des ANOM. Elles concernent majoritairement les embarquements et débarquements dans les ports français (métropole et colonies), ainsi que ponctuellement dans des territoires étrangers. Ces listes d'enregistrement de passagers sont parfois accompagnées de correspondance, de pièces justificatives ou de notes de l'administration. Ont également été mis en ligne les registres et dossiers spécifiques au personnel militaire et aux passages gratuits.

Les liaisons avec l'Algérie :

Un autre [site](#) sur les bateaux qui faisaient la liaison vers l'Algérie. Il y a les paquebots, mais aussi les cargos et des navires militaires qui y ont accosté.

Prisonniers italiens en Allemagne :

La bibliothèque numérique des archives centrales de l'État italien ([Archivio Centrale dello Stato](#)), vient de mettre en ligne des listes de [prisonniers italiens](#) rapatriés d'Allemagne à la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Ces documents de la Croix-Rouge représentent plus de 43 000 pages de noms et de lieux d'emprisonnement. Ils sont classés par provinces d'origine des prisonniers.

P. Cavallo

Autrefois, on ne se mariait pas quand on voulait :

Jadis, nos ancêtres évitaient de se marier au cours de 5 périodes de l'année.

1. Les temps prohibés de l'Avent et de Noël.

Sous l'Ancien Régime, il était formellement interdit de se marier durant les temps de l'Avent et de Noël, soit une période comprise entre 35 jours et 41 jours (du 4^e dimanche avant Noël jusqu'à l'Épiphanie, le 6 janvier). Durant cette période des temps prohibés, les mariages "urgents" restaient toutefois possibles, avec une dispense de temps prohibé permettant d'obtenir une "dispense de bans", et une "permission du temps de l'Avent". Après la Révolution, beaucoup de nos ancêtres évitaient de se marier durant cette période, puis le respect de cette interdiction a décliné tout au long du 19^e siècle pour, vers 1900, ne plus être respectée sur la moitié du territoire.

2. Le carême

Sous l'Ancien Régime, le carême (46 jours entre Mardi gras et dimanche de Pâques) était également un "temps prohibé". Les mariages étaient donc interdits, à moins d'obtenir une dispense de temps prohibé. Cette interdiction s'étendait même jusqu'à l'octave de Pâques (premier dimanche après Pâques). En tout, cela représentait une durée de 54 jours, soit presque 2 mois. Après la Révolution, cette interdiction continua d'être très respectée durant tout le 19^e siècle, et même durant la première moitié du 20^e siècle. Encore à la veille de la Seconde Guerre mondiale, on observait des pics de mariage juste avant le début du carême et juste après Pâques.

3. Le mois de mai

Dans quelques départements du Centre, des Pays de la Loire et du Poitou, est apparue, au début du 19^e siècle, une tradition consistant à ne pas se marier au mois de mai, jugeant qu'il était inconvenant

de consommer le mariage durant le mois de Marie (mois de la déesse romaine Maia avant le Moyen Âge). Elle s'est diffusée, tout au long du 19^e siècle en Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Auvergne, Languedoc et Provence. Certains proverbes disaient que se marier en mai était de mauvais augure :

• « Noce de mai, noce de mort » • « Mois des fleurs, mois des pleurs » • « Au mois de mai ne se marient que les ânes » • « Mai commence par une croix, qui s'y marie en porte deux » (on célébrait encore, le 3 mai, la Fête de l'Invention de la Sainte Croix, fête supprimée en 1960).

Cette tradition est restée très largement ignorée dans tout le nord de la France, la Bourgogne, la Franche-Comté et le Rhône-Alpes, où on se mariait tout à fait normalement au mois de mai.

4. Les mois de l'été

Nos ancêtres évitaient également de se marier durant certains mois de l'été.

Dans la plupart des régions, les mois de juillet et d'août étaient consacrés aux moissons. Les mariages étaient donc souvent reportés en septembre.

Dans les régions viticoles du pourtour méditerranéen, on évitait de se marier au mois de septembre, en raison des vendanges. La plupart des mariages étaient donc avancés au mois d'août.

Dans le quart nord-ouest de la France, c'était en août qu'on évitait de se marier. En effet, le mois d'août était un mois consacré à la Vierge, avec notamment les processions de l'Assomption. Les mariages étaient donc reportés en juillet ou en septembre.

5. Le mois de novembre

Enfin, dans le Poitou et en Dordogne, la tradition voulait qu'on ne se marie pas en novembre, par respect pour les morts. Cette tradition est apparue vers 1850, dans la Creuse ; elle s'est renforcée au 20^e siècle, durant l'entre-deux-guerres, en raison des commémorations du 11 novembre, mais ne s'est pas beaucoup diffusée en dehors du

Poitou et de la Dordogne, où elle a été extrêmement suivie : 80% en Dordogne et en Haute-Vienne ; 90% dans la Creuse. Les mariages suivaient le rythme des saisons, les règles et les traditions religieuses, ainsi que les contraintes des travaux aux champs, et dans beaucoup de régions, c'était presque durant la moitié de l'année qu'il était malvenu de se marier. Source : site de généalogie « Auprès de nos Racines » tenu par Elise Lenoble généalogiste professionnelle. À partir de « Le mariage, coutume saisonnière (Jean Bourgeois). Revue trimestrielle n°4 de l'institut national d'études démographiques.

Joëlle Mermoz

FALICON, samedi 18 mars

Le village de Falicon nous a accueillis le samedi 18 mars dernier pour notre première journée de généalogie 2023 avec, à la clef, une double originalité :



- Nous recevions le public dans une salle toute neuve de la superbe école qui n'est pas encore en service, elle-même nichée au cœur du village et dotée d'un large parvis que nous n'avons pas hésité à utiliser pour nous montrer !

- À deux pas de nous, il y eut ce jour-là dans le même bâtiment l'inauguration de la nouvelle médiathèque du village, événement qui a conforté notre présence en nous amenant un large public, tout en offrant à notre président la possibilité de converser avec des élus de premier plan et la correspondante de Nice-Matin.



Cet environnement culturel était par nature propice à une journée dense et elle le fut ! Bon nombre de recherches ont duré dans le temps, à la grande satisfaction des demandeurs qui sont souvent venus avec des arbres généalogiques ou des passés personnels déjà bien riches. Mais quelques curieux ou accompagnants ont aussi été pris au jeu et sont repartis avec des éléments ou des pistes pour remonter dans le temps. Ces moments d'échanges ont été également pleins d'intérêt pour nos bénévoles de l'Agam * qui ont passé un agréable moment et qui ont été quelque part récompensés par des nouvelles adhésions à notre association. Belle journée de promotion !

Michel Schmitt

* Annie, Michèle, Gabriel, Michel, Patrick et les deux Stéphane.

LE PEUPLEMENT DE VILLAGES DE LA RÉGION DE GRASSE AU MOYEN ÂGE

(Texte d'après J-A Durbec BNF 1968)

Les statistiques numériques : Les statistiques des feux, dressées par M. Baratier dans son ouvrage sur la démographie provençale, donnent les chiffres suivants pour les villages qui nous intéressent :

	1263	1315	1319	1352/3	1471
Saint-Auban	-	-	100	81	33
Séranon	-	-	142	85	41
Cagnes	20	57	-	-	71
Saint-Paul	240	310	-	-	175
Villeneuve	-	100	-	-	34

Pour deux de ces villages, Séranon et Villeneuve, les listes nominatives que nous avons établies comprennent, à certaines dates, la presque totalité des chefs de foyer qui s'y trouvaient. Ces derniers étaient sensiblement plus nombreux que ne le fait apparaître la statistique dressée à partir des feux. D'autant plus qu'il faudrait encore ajouter à nos listes de Séranon les quelques tenanciers qui pouvaient dépendre de l'abbaye de Lérins (dans le prieuré de Grada Camune) et des Hospitaliers de Saint-Jean. Cette différence peut s'expliquer par le fait que certains tenanciers de Séranon étaient probablement affranchis de la quête et que d'autres avaient leur domicile ailleurs.

Le décompte des seuls hommes ou tenanciers du comte de Provence ou de ceux à qui il avait cédé ses droits nous donne :

Pour Séranon :



En 1252 : 126 noms

En 1295-1297 : 230 noms, (plus une vingtaine trouvés parmi les confrontants des biens cités)

En 1344 : 126 noms (ceux des gens qui passèrent alors une reconnaissance ; mais on s'aperçoit à la lecture de ces reconnaissances qu'il y avait alors un grand nombre d'hommes absents : ils étaient peut-être engagés dans quelques

opérations militaires.

Pour Villeneuve :



En 1252 : 10 noms (Le peuplement venait à peine de commencer)

En 1271 : 79 noms (probablement plus)

En 1297 : 157 noms (ceux des gens qui passèrent des reconnaissances ; 110 sont signalés comme redevables de services pour casements ou fractions de casement)

En 1320-1324 : 87 noms (d'après le marquis de Villeneuve)

En 1333 : 106 noms (plus 24 noms de confrontants des biens de ces 106 personnes)

Les variations démographiques : Nous connaissons les raisons qui ont provoqué la régression démographique des villages du Val de Chanen. À peu de chose près ce sont les

mêmes que nous aurions à évoquer ici.

Rappelons que de 1352 à 1471¹, le nombre de chefs de famille de Saint-Auban passa de 81 à 33, celui de Séranon de 85 à 41, celui de Villeneuve de 106 (peut-être 130) à 34. Entre ces deux dates nous n'avons aucun renseignement d'ordre démographique mais seulement des enquêtes qui déterminent le nombre de feux fiscaux auquel nos villages sont affouagés et cela pour les années 1400, 1418, 1431, 1442 et 1471.

	1400	1418	1431	1442	1471
Saint-Auban	12	6	3 1/2	4	4
Séranon	20	8	6	6	6
Cagnes	15	8	8	8	7 1/2
Saint-Paul	58	48	31	31	29
Villeneuve	6	2	1	1	1 1/2

Ce tableau devrait refléter approximativement la situation générale de nos villages durant la sombre période qui va de 1400 à 1471, car les feux fiscaux, base de l'impôt, étaient calculés, en principe, à partir du potentiel vital de chaque pays, corrigé il est vrai pour des considérations qui nous échappent.

Nous pouvons tout de même en tirer quelques déductions générales sur l'évolution de ce potentiel et de ses divers éléments constitutifs, la population étant bien évidemment le plus important de ces éléments.

Il n'existe malheureusement aucun document qui puisse nous fournir un indice sur l'évolution du nombre de feux de nos villages pour la période antérieure : de 1350 à 1400~ Nous savons seulement que ce sont les événements de cette époque qui ont provoqué la régression démographique. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'vers 1431 en affectant sensiblement tous les villages, mais surtout Villeneuve, dont nous savons, par des textes, qu'il fut longtemps considéré avec La Garde, comme inhabité.



Saint-Paul



Cagnes



Saint-Auban

Après 1431 ce fut à peu près la stabilité jusqu'à 1471 date à laquelle nous retrouvons nos sources, de documentation. Saint-Paul et Cagnes sont à ce moment-là encore assez bien placés pour amorcer une renaissance, mais Saint-Auban, Séranon et Villeneuve ont perdu et pour longtemps l'importance qu'ils avaient au début du XIV^e siècle.

Le peuplement du Moyen Âge et sa survivance. - Nous ne nous engagerons pas ici dans une étude complète du peuplement de nos villages et des personnages qui y apparurent dès le XI^e siècle, car nous n'avons retenu, en tête de ce travail, qu'une partie de la documentation qu'il faudrait mettre en œuvre pour cela, mais nous pouvons constater, comme nous l'avons déjà vu

¹ La peste noire 1347–1352, la guerre de cent ans 1337-1453, la guerre de succession 1382-1386

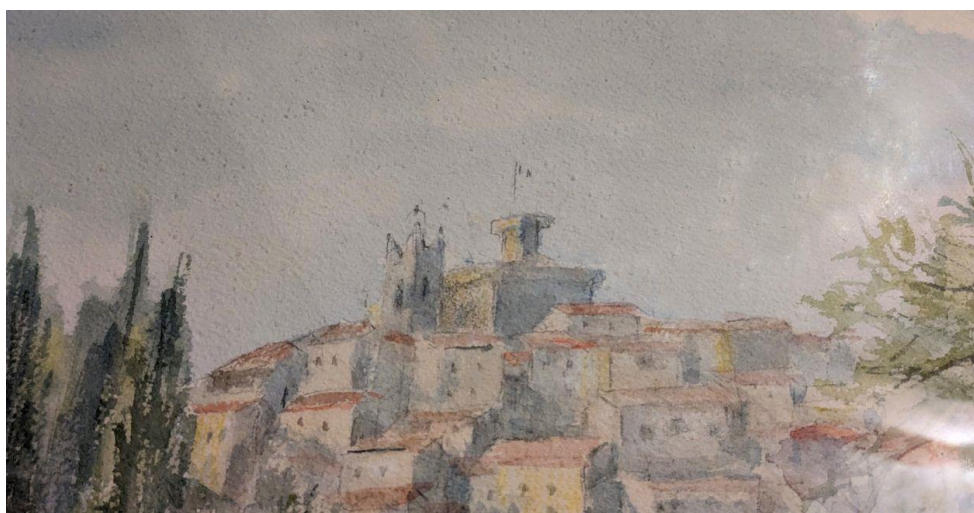
ailleurs, que le fonds de peuplement que nous trouvons en place aux XIIIe et XIVe siècles contient déjà la plupart des noms que nous retrouverons jusqu'à la guerre de 1914, soit dans les villages où nous les avons trouvés, soit dans ceux d voisinage.

Il y a donc eu permanence du peuplement sur le plan régional, là aussi, en dépit des graves événements qui ont affecté la vie de certaines localités dans la deuxième moitié du XIVe siècle. seul Villeneuve a perdu alors la quasi-totalité de sa population. Mais celle-ci a dû se réfugier en partie dans les murs de Cagnes et surtout de Saint-Paul d'où elle était sortie du reste un siècle plus tôt pour fonder cette même Villeneuve.

En ce qui concerne la survivance des familles identifiées au Moyen Âge, il suffira de comparer un jour les listes que nous avons établies avec celles des électeurs du XIXe siècle pour constater que la plupart ont survécu.

- Les Bonhomme, les Charrier, les Jaucerand... à Saint-Auban
- les Agard, Alec, Bompar, Charabot, Fabre, Gazan, Rebuffel... à Séranon
- les Gardenq, Portanier, Provençal, Varages... à Cagnes
- les Bérenger, Carbonel, Civatte, Graille, Textoris... à Saint-Paul
- les André, les Pellegrin, Roux, Scoffier à Villeneuve

Parmi tant et tant d'autres, ils se sont perpétués sur place ou ont essaimé dans le proche voisinage.



L'étude du brassage régional de la population ne manquera pas d'intérêt non plus : Saint-Paul, Cagnes et Villeneuve, par exemple, ont déjà un fonds commun dès le XIIIe siècle. Et il y avait dans cette dernière localité, à la fin de ce siècle, des Calvi, des Caron et des Nègre dont nous retrouverons les descendants à Biot au XVe siècle, parmi les notables qui vinrent truffer le contingent de Génois appelé par le roi René au repeuplement de la localité.

P. Cavallo

LES EXÉCUTEURS DES HAUTES ŒUVRES

Partie III

L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE **de 1870 à 1981**

Les exécutions restent publiques jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale.

Le 17 juin 1938, la dernière exécution publique a lieu devant le Palais de justice de Versailles où une foule nombreuse est rassemblée.

Le 24 juin 1939, un décret interdit à l'avenir toute exécution publique.

Règlement :

Les exécutions devaient se dérouler dans la cour de la prison, en présence :

- du magistrat président de la cour d'assises,
- d'un représentant du procureur,
- du juge du tribunal appartenant à la circonscription du lieu d'exécution,
- d'un greffier,
- de l'avocat de la défense,
- d'un prêtre ou d'un pasteur,
- du directeur de la prison,
- du commissaire de police,
- du médecin de la prison.

Après l'exécution, une affiche devait être placardée à la porte de la prison annonçant que l'exécution avait eu lieu, avec la date et l'heure.

Catégories de personnes passibles de la peine de mort :

Selon le code pénal, étaient passibles de peine de mort, les catégories suivantes :

- assassins,
- parricides,
- empoisonneurs,
- incendiaires,
- auteurs de crimes contre l'État, tels que trahison, espionnage, renseignements à l'ennemi, incitation à la guerre civile.

En France, de **1940 à 1945**, il y a de nombreuses exécutions pour espionnage, trahison, crimes politiques.

En **1951**, après le décès du bourreau DESFOURNEAUX, le nouveau "**Monsieur de Paris**" entre en fonction le 8 octobre 1951. C'est le nom donné au bourreau qui officie à Paris, il reste incognito, son nom n'est rendu public que lorsqu'une condamnation à mort est prononcée.

En **1952**, la question de peine capitale est évoquée en première page des journaux. Elle est abolie dans 21 pays déjà.

De **1953 à 1966**, la guillotine fonctionne encore à 22 reprises.

En **1967**, un homme tombe pour viol et meurtre.

Pendant la guerre d'Algérie, il y a de nombreuses condamnations à mort pour assassinat, trahison et autres crimes impliquant la sécurité de l'État.

En mars **1969**, le général de Gaulle refuse de commuer la sentence de mort par guillotine de Jean-Laurent Olivier ayant assassiné 2 enfants de 10 et 12 ans, dont l'un fut violé. Le 11 mars, le meurtrier est exécuté à Amiens par le bourreau André Obrecht.

Lors de son mandat, Georges Pompidou promet qu'aucun condamné ne serait exécuté, il commue trois sentences de mort. Cependant, en novembre 1972, la lame de la guillotine tombe sur le cou de Claude Buffet et Roger Bontemps.

En 1973, Georges Pompidou ne fait pas obstacle à l'exécution d'Ali Ben Yanes, un tunisien de 34 ans, accusé du meurtre d'une petite fille de 7 ans. Le condamné monte sur l'échafaud en disant : « Je demande pardon à la France ».

Près de 40 pays ont aboli la peine de mort, mais les Français en majorité sont encore partisans de la peine capitale.

Sources : extraits relevés dans le livre de Jacques Delarue Le métier de bourreau, dans le livre de Barbara Levy Les Sanson de père en fils, des extraits de plusieurs auteurs sur Internet.

L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE

Loi du 9 octobre 1981

Le marquis Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, élu aux États généraux de 1789, propose en 1791 un projet d'abolition de la peine de mort. Deux siècles plus tard, le 17 septembre 1981, Robert Badinter le cite dans son discours.

Portée par l'engagement et le discours à l'Assemblée nationale du ministre de la Justice Robert Badinter, la loi du 9 octobre 1981 abolit la peine de mort en France. Cette loi renforce le combat que la France menait de longue date.



Robert Badinter à l'Assemblée

"Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, grâce à vous, il n'y aura plus, pour notre honte commune, d'exécutions furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises. Demain, les pages sanglantes de notre justice seront tournées."

Extrait du discours de Robert Badinter, ministre de la Justice, sur l'abolition de la peine de mort, à l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981.

BIBLIOGRAPHIE :

Si ce sujet vous a intéressé, il y a une grande quantité d'ouvrages à consulter.

LIVRES

☑ Le métier de bourreau du moyen-âge à aujourd'hui de Jacques Delarue - Ed. Fayard 1979
* se trouve aux AD 06 sous la cote III 3990

☑ Une dynastie de bourreaux : les Sanson de Barbara Levy - Ed. Mercure France
* Bibliothèque Nucéra Nice sous la cote 347.002.3/LEV

☑ Bourreaux de père en fils : les Sanson 1688-1847 de Bernard Lecherbonnier - Albin Michel 1989
* Bibliothèque Nucéra Nice sous la cote 305.56/LEC

☑ Bourreaux et victimes
Psychologie de la torture de Françoise Sironi - Ed. Jacob 1999
* Bibliothèque Nucéra Nice sous la cote 153.8/SIR

➤ **n.b.** : pour Nucéra, consulter le site <http://www.bmvr-nice.com.fr> [22 doc]

CD-ROM

☑ Les bourreaux et leur parentèle,
l'histoire de France avec une grande hache, de Michel Demorest - Alsyd multimédia

INTERNET

☑ Il y a une grande quantité de sites en passant par Google et le mot "bourreau"

Documentation perso

☑ J'ai également eu accès à des sites personnels de correspondants alliés à des dynasties de bourreaux, ou ayant traité le sujet.

📖 Mes remerciements vont en particulier à :

- Jean-Louis Calbat,
- Jean-Jacques Jouve,
- Anne Bénédicte Poirier,
- Tun Jacoby,
- Christian Geyer.

Colette Bettenfeld

